



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE ROZAY-en-BRIE

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

ARRETE DU MAIRE N° 04/2023

Le Maire de la Ville de Rozay-en-Brie,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.1 et L 131.4,

VU la demande en date du 12/01/2023, par laquelle la société SUEZ domiciliée 51 avenue de Sénart 91230 MONTGERON demande un arrêté d'interdiction de stationnement **68 rue du Gal Leclerc à ROZAY-EN-BRIE 77540 à partir du 13/01/2023 pour une durée probable de 4 jours.**

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit 68 rue du Gal Leclerc à partir du 13/01/2023 pour 04 jours, en raison du renouvellement d'un regard compteur.

ARTICLE 2 : Signalisation du chantier

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 3 : Infractions

Pour toutes infractions aux prescriptions de l'arrêté préfectoral susvisé et de la présente autorisation, un procès verbal sera dressé et déferé au tribunal compétent.

ARTICLE 4 : La chaussée devra être remise en l'état à l'identique.

ARTICLE 5 : Responsabilité

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : L'intéressé(e) est informé(e) qu'en vertu du décret n° 83-1025 en date du 23 novembre 1983, concernant les relations entre l'Administration et les usagers, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 7 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rozay-en-Brie, Monsieur L'Agent de Surveillance de la Voie Publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rozay-en-Brie,
- Monsieur Le Lieutenant des Sapeurs-Pompiers de Rozay-en-Brie,
- Monsieur L'Agent de Surveillance de la Voie Publique,
- La société SUEZ

Rozay-en-Brie,
le 12 janvier 2023

Le Maire-Adjoint
M. LEPROUST

